

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/07/2024 - 93190 - 1972 B 05443 - 722 054 434 - A LA BONNE SOURCE

A LA BONNE SOURCE
Société en nom collectif au capital de 107.000 €
Siège social : 122/124 rue Mouffetard - 75005 PARIS
722 054 434 RCS PARIS
(la « Société »)

**EXTRAIT DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 17 JUIN 2024**

(...)

Première décision

(Approbation des comptes clos au 31 décembre 2023)

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

19 JUL. 2024

Sous le N°

93190

L'Associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Deuxième décision

(Affectation du résultat)

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 d'un montant de 685.527 euros de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	685.527 euros
- Bénéfice distribuable	685.527 euros
- Distribution du bénéfice	685.527 euros

L'Associé Unique constate compte tenu de l'affectation du résultat réalisée, que le montant des capitaux propres s'élève à 742.246 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement prévu au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2022	-	-	831.520 €
31 décembre 2021	-	-	667.031 €
31 décembre 2020	-	-	-

L'Associé Unique prend acte du fait que les comptes de l'exercice clos ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses somptuaires non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Troisième décision

(Renouvellement du mandat du Gérant)

L'Associé Unique, après avoir pris acte de l'expiration du mandat de Gérant de la Société de Monsieur Antoine FERREIRA MARTINS,

décide de renouveler Monsieur Antoine FERREIRA MARTINS en qualité de Gérant de la Société pour une durée expirant à l'issue des délibérations de la collectivité des associé ou de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Quatrième décision

(Quitus de la Gérance)

L'Associé Unique donne quitus au Gérant de l'exécution de son mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cinquième décision

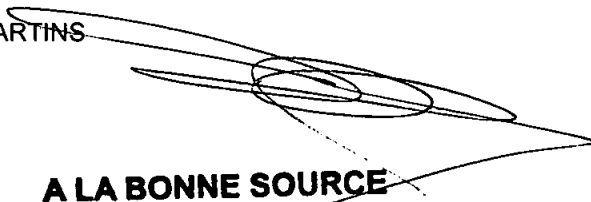
(Pouvoirs)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités requises par la Loi.

Pour extraits certifiés conformes

Le Gérant

Monsieur Antoine FERREIRA MARTINS



A LA BONNE SOURCE

122/124, rue Mouffetard

75005 PARIS

722 054 434 00013

COMPTES ANNUELS

A LA BONNE SOURCE

Société en nom collectif

122 RUE MOUFFETARD 75005 PARIS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

A LA BONNE SOURCE

122/124, rue Mouffetard

75005 PARIS

722 054 434 00013

Bilan actif

A LA BONNE SOURCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN-ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	112 812	0	112 812	112 812
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	65
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	112 812	0	112 812	112 877
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	682
Installations techniques, matériel	167 415	15 359	152 056	60 785
Autres immobilisations corporelles	725 164	161 577	563 587	367 644
Immobilisations en cours	1 208	0	1 208	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	893 787	176 936	716 851	429 111
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	10 739	0	10 739	10 739
Autres immobilisations financières	74 388	0	74 388	68 874
TOTAL immobilisations financières	85 127	0	85 127	79 613
Total Actif Immobilisé (II)	1 091 727	176 936	914 791	621 601
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	254 452	0	254 452	198 355
TOTAL Stock	254 452	0	254 452	198 355
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	28 631	0	28 631	48 494
Autres créances	934 901	0	934 901	1 474 428
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	963 531	0	963 531	1 522 922
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	135 233	0	135 233	138 849
TOTAL Disponibilités	135 233	0	135 233	138 849
Charges constatées d'avance	54 908	0	54 908	42 221
Total Actif Circulant (III)	1 408 125	0	1 408 125	1 902 346
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	2 499 852	176 936	2 322 916	2 523 947

Bilan passif

A LA BONNE SOURCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN-PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel dont versé : 107 000	107 000	107 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	635 246	635 246
TOTAL Réserves	635 246	635 246
Report à nouveau	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	685 527	831 529
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 427 773	1 573 775
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	57 285	83 666
Provisions pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	57 285	83 666
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	0	7 087
TOTAL Dettes financières	0	7 087
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	700 039	664 848
Dettes fiscales et sociales	123 656	188 055
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 939	4 042
Autres dettes	1 223	2 474
TOTAL Dettes d'exploitation	837 858	859 419
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES (IV)	837 858	866 506
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	2 322 916	2 523 947

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 08 septembre 2014 du Plan Comptable Général, à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes

Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture au 31/12/2022

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été préparés et arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Ce principe comptable a été retenu compte tenu des perspectives que porte la société, ainsi que du soutien financier de ses associés.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)
- à leur coût de production (biens produits),

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée d'usage :

Installations techniques	Linéaire	3 à 20 ans
Installations et agencements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 15 ans

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant les modes linéaire, en fonction de leur durée d'usage :

Concession et droits similaires	comptable linéaire	1 à 5 ans
Fond de commerce, Droit au bail	comptable, non amortissable*	0

* Présomption de durée de vie illimitée

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnement comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur vénale, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DEPRECIATIONS DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, de test de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices de perte de valeur suivis par la société peuvent être des éléments de marché ou internes.

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs à sa valeur recouvrable et de comptabiliser une dépréciation pour la différence si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En accord avec le règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contreparties, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Le montant de l'indemnité varie principalement en fonction de l'ancienneté du salarié. Ainsi, chaque année passée par l'employé augmente le montant provisionnel et futur de son IDR, mais il ne s'agit que d'une hypothèse puisqu'en cas de départ du salarié l'engagement est annulé. Ce coût est considéré comme probable en comptabilité et nécessite d'être mentionné dans les comptes annuels.

La recommandation de l'ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 préconise d'évaluer ces engagements selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément à la norme IAS 19. L'ancienne méthode dites "des experts-comptables" peut également être utilisée.

Les résultats obtenus sont similaires, mais l'enregistrement comptable est légèrement différent.

L'évaluation du coût des engagements nécessite un calcul en plusieurs étapes:

- évaluation de l'IDR qui sera à verser lors du départ à la retraite (en fonction de la rémunération provisionnelle du salarié et des conditions d'IDR prévues par la convention collective).
- pondération de ce coût au prorata des années de travail restant au salarié (ce qui permet de répartir le coût sur la totalité de la carrière)
- pondération en fonction de la probabilité de présence du salarié dans son entreprise au moment du départ à la retraite (prise en compte du taux de turn-over et du taux de mortalité).
- actualisation de l'engagement en fonction du taux du marché (utilisation en générale du TMO: taux des obligations d'entreprises de première catégorie).

Le montant provisionné au 31/12/2023 s'élève à 6 755 €

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,15 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Taux de charges patronales : 40.5% pour les cadres et 19% pour les employés
- Turn Over : 14.80 %

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements en matière de retraite :

- Données : 6 755 €

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

NEANT

AUTRES INFORMATIONS

Au 31 décembre 2023, la société est incluse dans le périmètre de consolidation de la société PRO DISTRIBUTION, SIRET n° 42246431300051, siègeant 2, rue Troyon à Sèvres (92310)